

PIAL

OUTIL DE MUTUALISATION DES MOYENS ALLOUÉS AUX ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE CASSE DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

FNEC FP 53
FO

Depuis la rentrée scolaire, avec la généralisation des PIAL, les conditions de travail des AESH, mais aussi des enseignants, continuent de se dégrader : mutations arbitraires, non remplacement des AESH démissionnaires, retraités ou en arrêt maladie, délais insupportables de traitement des dossiers MDA, diminution du nombre d'heures d'accompagnement des élèves notifiés, refus de l'administration de créer les postes d'AESH nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil des élèves, dislocation des établissements médico-sociaux intégrés en équipes mobiles dans les PIAL ... Le salaire des AESH est scandaleux. Ils vivent sous le seuil de pauvreté. Ils doivent avoir un vrai statut avec un vrai salaire !

Voici quelques témoignages de collègues AESH :

« - Régulièrement, je suis contrainte d'aller aux restos du coeur, je n'arrive pas à boucler les fins de mois. Quatre ans que je fais ce métier, nous n'avons aucune reconnaissance !
- Hier soir, j'ai eu un appel téléphonique. On me demande de changer de prise en charge les après-midis. Dès aujourd'hui, je dois changer d'école. Que vont devenir les élèves que je prenais en charge ? Quand est-ce que je vais avoir le temps de manger puisque je dois prendre un bus vers la nouvelle école l'après-midi à l'autre bout de la ville ? Et je dois obéir comme cela, par un simple appel téléphonique un soir ?
- L'année dernière, j'accompagnais trois enfants dans la même école, cette année, j'en ai 6 dans trois écoles différentes. On court partout. Ce n'est plus du suivi que l'on fait, c'est du saupoudrage. J'aimais ce métier, mais vu le salaire et la dégradation des conditions de travail, je pense démissionner !
- Le ministre a parlé d'augmentation salariale pour les AESH. J'ai regardé pour moi ce que cela ferait ! 30 euros par mois en plus. On se moque de nous là. Je serai en grève et manifestation le 19 octobre !
- Dans ma circonscription, aucune des AESH n'a de masque fourni par l'employeur. On a beau demander, rien ! Avec le SNUDI-FO, nous allons demander des comptes au DASEN. J'ai bien l'intention d'aller au ministère le 19 octobre. On doit se battre, on doit être entendu. »

Mais ... qui est responsable de cette situation ? Qui a mis en place les PIAL avec sa loi pour « une école de la confiance » ? Qui refuse un vrai statut de fonctionnaire pour les AESH ? Qui maintient les AESH sous le seuil de pauvreté ? **C'est le ministre Blanquer !**

PIAL

La Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a créé les PIAL (**Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés**). Ces pôles ont des conséquences à la fois sur les conditions de travail des personnels qu'ils soient AESH et enseignants mais également sur la prise en charge et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

« Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont créés dans chaque département. Ils ont pour objet la **coordination des moyens d'accompagnement humain** au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Ils constituent **des pôles ressources** à destination de la communauté éducative ; ils **associent à cet effet des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux**. » (Titre I, Chapitre IV, Article 25 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.) En Mayenne, cela fait maintenant 3 ans que les PIAL sont installés.

FLEXIBILITÉ

Les

PIAL imposent la flexibilisation des conditions de travail des AESH qui sont désormais affectés au sein d'un de ces pôles dans lesquels ils peuvent être appelés à se déplacer en fonction des besoins.

Une dotation d'AESH est attribuée à chaque PIAL que le coordonnateur est chargé de répartir en fonction des besoins.

On se retrouve ainsi avec des AESH déplacés d'une école à l'autre en fonction des urgences, du jour au lendemain sans prendre en compte les conséquences au niveau professionnel et personnel...

MOINS D'ACCOMPAGNEMENT

La mutualisation des moyens, c'est in fine, moins d'accompagnement pour les élèves. Les PIAL permettent désormais de réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap : il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de partir d'un nombre d'heures globalisées attribuées au PIAL.

Des milliers d'enfants se voient aujourd'hui privés de l'accompagnement dont ils ont besoin.

Dans certains PIAL, il manque des dizaines d'heures d'accompagnement des élèves. A charge aux équipes enseignantes et aux AESH de s'adapter à cette pénurie de moyens.

CASSE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Le déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des élèves en situation de handicap est en place.

Alors qu'en établissement médico-social, les élèves bénéficient d'enseignement mais aussi de soins, le Ministre, via les PIAL, instaure les EMAS, équipes mobiles de personnels médico-sociaux, destinés à venir en pompiers volants apporter des aides très parcellaires dans le milieu ordinaire, engendrant une perte de soins pour les élèves de ces établissements.

Rappelons que le ministre Blanquer a annoncé la scolarisation de 80% des élèves d'IME et d'ITEP en milieu ordinaire.

POUR LES AESH

Ambiguïté de la chaîne hiérarchique, modifications des emplois du temps, affectations à la dernière minute et parfois sur plusieurs établissements, impacts sur la vie personnelle (emplois du temps modifiés, trajets...), pas de considération, professionnalisme remis en cause

POUR LES ENSEIGNANTS

Réorganisation interne, remise en cause du travail en équipe, changements d'AESH pour les mêmes élèves, moins de concertation avec les collègues AESH, charge de travail supplémentaire lorsque l'AESH est absent...

POUR LES ÉLÈVES, LES FAMILLES

Non respect de la notification MDA avec une mutualisation imposée, changement de l'AESH pour l'élève, prise en charge incomplète, pas de communication et peu de transparence de l'administration Education Nationale, des situations qui amènent parfois à la déscolarisation d'élèves avec le non-respect des notifications de la MDA...